



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **39**

- représentés : **7**

TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

#### Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
--

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – MOBILITE : DELEGATION PARTIELLE DE LA COMPETENCE AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL BRUCHE-MOSSIG (PETR)**

---

**N° 22-92**

**Exposé**

En déclinaison du plan climat et de l'étude d'analyse des mobilités du territoire Bruche-Mossig, le PETR Bruche-Mossig prévoit de porter pour le compte de ses Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres, un projet visant à développer le covoiturage.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Tenmod France Mobilités 2022, porté par l'ADEME.

Pour permettre au PETR de porter ce projet, il convient de procéder, par convention pour une durée limitée, prenant fin le 31 décembre 2025, à une délégation partielle de la compétence « mobilité » exercée par les 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres, au PETR.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ENTENDU** l'exposé préalable ;

**VU** les statuts du PETR Bruche-Mossig ;

**VU** le projet de territoire du PETR Bruche-Mossig approuvé par délibération N° 22-91 de ce jour ;

**VU** le Plan Climat Air Energie Territorial Bruche-Mossig adopté par délibération N° 2022-163 du Comité Syndical du PETR Bruche-Mossig ;

**CONSIDERANT** l'intérêt général à développer le covoiturage sur le territoire du PETR Bruche-Mossig ;

**CONSIDERANT** le projet de covoiturage présenté par le PETR a été retenu dans le cadre de l'appel à projet Tenmod France Mobilités 2022, porté par l'ADEME ;

**VU** le § II. de l'article L.5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de missions au PETR pour la mise en place du projet de territoire ;

**VU** l'article L.1231-1 et suivants du Code des Transports ;

**VU** l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article R.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin dotant notamment la Communauté de Communes de la compétence « Organisation de la mobilité au sens des articles L.1231-1 et suivants du Code des Transports » ;

**VU** le projet de convention relative à la délégation partielle de compétence pour la gestion d'une plateforme de covoiturage au PETR Bruche-Mossig, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 15 décembre 2022 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Directrice du PETR Bruche-Mossig et Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**entérine**

le projet de convention relative à la délégation partielle de compétence pour la gestion d'une plateforme de covoiturage au PETR Bruche-Mossig, dans les formes et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 16 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 16 décembre 2022

**Acte à classer****DE-22-92**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-16T11-05-26.01 ( MI241981127 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221215-DE-22-92-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - MOBILITE : DELEGATION PARTIELLE  
DE LA COMPETENCE AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET  
RURAL BRUCHE-MOSSIG

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.7. Transports

Acte : [22-92 AG COMPETENCE MOBILITE](#) Multicanal : Non  
[DELEGATION PARTIELLE AU](#)  
[PETR.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/22 à 11:05

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 16/12/22 à 11:05

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 11:11